

MERCI DE NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS

Nom : Prénom :
No Tél. : E-mail :

Tous les documents reçus vous seront retournés.

La déclaration sera envoyée aux impôts et une copie vous sera transmise au format : Papier Mail PDF

Nouveau client : Oui Non

Documents à joindre pour la déclaration fiscale 2023

- Feuille d'identifiants déclaration d'impôts 2023 (**obligatoire**)
- Copie déclaration 2022 (**seulement nouveaux clients**)

Changements de situation en 2023 (naissance (date, nom et prénom), mariage, séparation, enfant plus à charge, nouvelle adresse avec date d'emménagement) :

Salariés et indépendants : (joindre justificatifs)

- Adresse du lieu de travail si différente de celle indiquée sur certificat de salaire

Contribuable A..... Contribuable B.....

	Contribuable A	Contribuable B
<input type="checkbox"/> Périodes 2023 sans revenus	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui du au	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui du au
<input type="checkbox"/> Moyen transport	<input type="checkbox"/> Voiture <input type="checkbox"/> TPG <input type="checkbox"/> Moto <input type="checkbox"/> Vélo	<input type="checkbox"/> Voiture <input type="checkbox"/> TPG <input type="checkbox"/> Moto <input type="checkbox"/> Vélo
<input type="checkbox"/> Taux d'occupation (100 %, 50 %, etc..)
<input type="checkbox"/> Nombre de jours de travail par semaine
<input type="checkbox"/> Nombre de certificats de salaires
<input type="checkbox"/> Attestation chômage, perte de gain, vacances
<input type="checkbox"/> Attestation cotisations aux syndicats	<input type="checkbox"/> Bilan ou compte d'exploitation	
<input type="checkbox"/> Justificatifs frais de formation	<input type="checkbox"/> Attestations de primes 3ème pilier A	

Retraités : (joindre justificatifs)

- Attestations de rentes AVS ou AI
 - Attestations de rentes prof. LPP (2e pilier)
 - Attestations de rentes 3ème pilier
 - Attestations de rentes viagères
 - Autres rentes (étrangères, Suva, etc.)
- Précisez :

Autres revenus : (joindre justificatifs)

	Contribuable A	Contribuable B
<input type="checkbox"/> Montant pension alimentaire reçue
<input type="checkbox"/> Gains accessoires
<input type="checkbox"/> Attestations allocations logement et/ou autres
<input type="checkbox"/> Allocations familiales (si non comprises dans salaire brut)
<input type="checkbox"/> Gains de loterie ou autres
<input type="checkbox"/> Subsidés d'assurances maladies (par personne, seulement si non indiqués sur attestation LAMal)

Déductions : (joindre justificatifs)

- Attestations des primes LAMal et LCA et frais médicaux 2023
- Factures médicales **non expédiées** à l'assurance (dentiste, optique, etc.)
- Frais de pharmacie (**ne pas envoyer les tickets**) :
Montant total annuel =
- Frais de garde des enfants (crèche, nounou, colonie de vacances, centre aéré, parascolaire)
ATTENTION : cuisines scolaires et écolage non déductibles
- Attestations de rachat 2ème pilier
- Attestations d'assurances vie 3B dont primes (contrat pour nouvelle)
- Attestations d'intérêts de dettes / intérêts AFC
- Montant pension alimentaire payé par personne (si nouveau joindre jugement)
- Cotisations AVS pour personne sans activité lucrative
- Dons divers (hors religion) /
Montant dons religion :

Banques (suisses et étrangères) (joindre justificatifs)

- Attestations d'intérêts ou relevés de comptes au 31.12.2023 (**relevés mensuels inutiles**), y compris comptes des enfants mineurs.
- Pour les titres, le relevé fiscal au 31.12.2023 (ou relevé de titres si aucun achat / vente) + frais payés
- Autres (argent liquide, valeurs non bancaires, etc.)

Immobilier

- Achat ou vente en 2023, merci de nous contacter par téléphone
- Bien **occupé** en Suisse et France (autre pays, aucun frais déductible) : joindre factures frais, primes d'assurance bâtiment si maison ou charges PPE/copropriété sans chauffage, impôt foncier ou taxe foncière + 2ème page de la taxe d'habitation en France.
- Bien **loué** en Suisse et à l'étranger : décompte de gestion de la régie ou montant des loyers encaissés, justificatifs des frais payés, impôt foncier, etc.
- Attestation hypothèques ou/et prêts immobiliers (intérêts annuels et solde au 31.12.23)

Divers

IMPORTANT : Avez-vous payé la totalité de vos acomptes d'impôts en 2023 ? OUI NON

(Si ce n'est pas le cas, aucun délai ne sera accepté au-delà du 30 juin. Votre dossier devra IMPERATIVEMENT être reçu avant début mai 2024 pour être traité d'ici fin juin)

- Si concubinage ou garde alternée, indiquez le parent qui dispose du revenu le plus élevé du couple :
.....
- Enfant majeur entre 18 et 25 ans au 31.12.2023, étudiant, apprenti ou sans activité **en 2023** OUI NON
Revenu brut annuel :
- Donation, décès, héritage ou succession non terminée au 31.12.2023 = nous contacter

Observations :

.....

.....

.....

Date :

Signature :